

Date d'arrivée du document (réservé à l'administration) :

1^{ère} demande

Renouvellement

Subventions sollicitées	Montant demandé (à renseigner par l'association)	Montant attribué en 2017 (réservé à l'administration)
Subvention de fonctionnement		
Subvention exceptionnelle		

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION (cocher la case correspondante)

Année civile

Année scolaire

Autres (à préciser) :

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Activité de l'association :

Association déclarée à la Préfecture de : le : sous le n° :

Numéro de SIRET :

Personne à contacter : Email :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Fonction	Nom, prénom, adresse	Téléphone	Email
Président			
Vice-Président			
Trésorier			
Secrétaire			

4 NIVEAU D'EVOLUTION DES PRATIQUANTS



NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DE NIVEAU RÉGIONAL OU NATIONAL les matches et/ou tournois qualitatifs pour la Région ou le championnat de France.

Les licenciés individuels ou les équipes doivent effectivement évoluer (être déjà qualifiés) à ce niveau tout au long de la saison.

SPORTS COLLECTIFS - nombre d'équipes :

Internationale :

Nationale :

Interrégionale :

Régionale :

Départementale :

École de sports / Loisirs :

SPORTS INDIVIDUELS - nombre de sportifs :

Internationale :

Nationale :

Interrégionale :

Régionale :

Départementale :

École de sports / Loisirs :

5 ENCADREMENT et FORMATION POUR LA SAISON

- **Brevet d'État (précisez BE 1 ou BE 2)***

Nombre de personnes :

Noms et prénoms : -
-
-
-

- **Diplôme fédéral ***

Nombre de personnes :

Noms et prénoms : -
-
-
-

- **Arbitre/Juge arbitre ***

Nombre de personnes :

Noms et prénoms : -
-
-
-

6 MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (à ne remplir que par les associations non sportives)

	-12 ans	De 12 ans à 18 ans	Adultes	Autres (à préciser)		
Montant						

Le Président et le Trésorier de l'Association soussignés, certifient sur l'honneur que les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts et s'engagent si besoin à fournir toutes les pièces justificatives.

(Décret-loi du 30 octobre 1935)

Fait à

le2017

LE PRÉSIDENT
(Nom et signature)

LE TRÉSORIER
(Nom et signature)

Toute association, œuvre, ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous refus de communiquer à la Collectivité les pièces comptables justificatives, l'insuffisance ou des renseignements erronés peuvent entraîner la suppression de la subvention.

NB : Le présent imprimé, dûment rempli est à adresser **impérativement** avant le

6 NOVEMBRE 2017 à :

[AU-DELÀ DE CETTE DATE LES DEMANDES NE SERONT PLUS RECEVABLES]

Ville de Craon

Demande de subvention 2018

BP 74

53400 CRAON

PIÈCES à JOINDRE OBLIGATOIREMENT

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **Relevé d'Identité Bancaire**
- ✓ Récépissé de dépôt de déclaration à la Préfecture (si 1^{ère} demande)
- ✓ Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale et rapport d'activités
- ✓ Bilan et Compte de Résultat certifiés du dernier exercice clos ou la page 7
- ✓ Budget prévisionnel de fonctionnement ou la page 8
- ✓ Attestation d'assurance

SUBVENTION DE TYPE EXCEPTIONNEL

- ✓ Budget Prévisionnel détaillé (manifestation, événement ou dépense d'investissement exceptionnel) ou la page 6

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Toute demande de subvention ne sera prise en considération que lorsqu'elle sera dûment complétée et accompagnée de l'ensemble des documents précités.

Le décret-loi du 30 octobre 1935 stipule que toute association subventionnée peut être soumise au contrôle de la collectivité qui se réserve la possibilité de demander des informations complémentaires, voire de consulter certains documents de l'association.

La subvention est une aide accordée de manière discrétionnaire par une Collectivité publique à une personne physique ou morale poursuivant une mission d'intérêt général.

Il n'existe pas de droit à la subvention, ni à son renouvellement si la demande n'en a pas été faite.

Toutes déclarations erronées, falsifiées ou dissimulées engendreraient la suppression immédiate de toute attribution de subvention, ainsi qu'une éventuelle sanction pénale (Art .441-7, Délit de fausse certification)

DEMANDE DE SUBVENTION DE TYPE EXCEPTIONNEL

Cette demande concerne un investissement important, une manifestation ou un événement qui aurait un impact local important et exceptionnel.

Nom de l'association :

Nature de la manifestation	Niveau de la manifestation	Nombre de participants	Montant du budget prévisionnel <u>(1)</u>

(1) Joindre impérativement le budget prévisionnel complet (dépenses et recettes)

- Préciser dans le budget prévisionnel le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune
- Pour les dépenses d'investissement produire le devis correspondant

RAPPEL : la subvention exceptionnelle éventuellement attribuée sera versée au vu du bilan définitif de la manifestation et sur production des factures justificatives

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION (COMPTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)

la production du bilan et du compte d'exploitation dispense de remplir ce tableau

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations d'activité (loisirs, dirigeants)		Achat de matériel	
Produits des licences (sportifs compétition)		Frais de gestion (courrier, téléphone, papeterie...)	
Subventions :		Frais de transports et de déplacements	
✓Etat		Frais de location d'équipements	
✓Région		Frais d'entretien des installations	
✓Département		Indemnités, salaires et charges sociales des encadrants	
✓Commune		Frais de formation des encadrants	
✓Fédération		Frais de stages des sportifs	
✓communauté de commune			
		Sommes versées à la Fédération :	
		✓licences	
		✓autres (préciser)	
		Indemnités et frais des Juges ou arbitres	
Sponsoring, publicité		Assurances	
Recettes des manifestations régulières (entrées, spectateurs)		Dépenses pour manifestations exceptionnelles	
Recettes des manifestations exceptionnelles		Achat pour reventes (buvettes, confiseries, gadgets, calendriers...)	
Produits des ventes (buvettes, confiseries, gadgets, calendriers...)		Autres dépenses (préciser)	
Autres produits (préciser)			
TOTAL DES RECETTES	A	TOTAL DES DÉPENSES	B
		RÉSULTAT (C = A-B)	C

PARTIE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ

DÉTAIL DES AVOIRS (SI NÉGATIFS, FAIRE PRÉCÉDER DU SIGNE -)	AU DÉBUT DE L'EXERCICE	À LA FIN DE L'EXERCICE
Solde en caisse		
Solde en banque ou CCP – comptes courants		
Solde en banque ou CCP – comptes dépôt ou livrets		
Sicav (valeur)		
Autres placements (valeur)		
TOTAL DES AVOIRS		

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations d'activité (loisirs, dirigeants)		Achat de matériel	
Produits des licences (sportifs compétition)		Frais de gestion (courrier, téléphone, papeterie...)	
Subventions :		Frais de transports et de déplacements	
✓ Etat		Frais de location d'équipements	
✓ Région		Frais d'entretien des installations	
✓ Département		Indemnités, salaires et charges sociales des encadrants	
✓ Commune		Frais de formation des encadrants	
✓ Fédération		Frais de stages des sportifs	
✓ communauté de commune			
		Sommes versées à la Fédération :	
		✓ licences	
		✓ autres (préciser)	
		Indemnités et frais des Juges ou arbitres	
Sponsoring, publicité		Assurances	
Recettes des manifestations régulières (entrées, spectateurs)		Dépenses pour manifestations exceptionnelles	
Recettes des manifestations exceptionnelles		Achat pour reventes (buvettes, confiseries, gadgets, calendriers...)	
Produits des ventes (buvettes, confiseries, gadgets, calendriers...)		Autres dépenses (préciser)	
Autres produits (préciser)			
TOTAL DES RECETTES	A	TOTAL DES DÉPENSES	B
		RÉSULTAT (C = A-B)	C

SUGGESTIONS ou REMARQUES DE L'ASSOCIATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....